

Sommaire

I Annonces à faire en chaire, ordo des fidèles, solennités de titulaires et confirmations. —
II Bibliographie. — III Correspondance romaine. — VI Pour ceux qui vont mourir. —
V Le serment du roi. — VI Le Père Louis Hennepin. — VII Chronique diocésaine. —
VIII Apostolat de la prière.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 21 avril

Solennité de l'Annonciation de la Ste Vierge (remise du 25 mars), fête de 8, Marc (procession et messe fériale). Patronage de S. Joseph et collecte pour l'Université Laval.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 21 avril

II dim. après Pâques; fête de S. Anselme, double; à la messe basse, mêm. du II d'm.; préface du temps pascal; dernier Evang. du dim.

Solennité de l'ANNONCIATION

Messe principale comme le 25 mars, double de 1e cl. (on ajoute deux alleuia à l'introït, un à l'offertoire et un à la communion; on omet le graduel t le trait); mém. du II dim.; au Credo, on s'agenouille pendant le chant lu verset Et incarnatus est; préface de la Ste Vierge; dernier Evang. du lm. — Aux II vèpres mém. des SS. Soter et Caïus (Lux perpetua) et du lm. (ant. Ego sum)

Jeudi, le 25 avril

Fête de S. Marc (non d'obligation); procession avec chant des litanies es saints (dont on répète chaque invocation) et messe fériale (du lundi des ogations) sans Gloria ni Credo; 2e oraison Concede nos, 3e pour l'Eglise pour le pape; préface du temps pascal.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 28 avril

Diocèse de Montréal. — Fête titulaire du Patronage de Saint-Joseph (du Lac); Solennité des titulaires de Saint-Gabriel (Montréal et Brandon) de Saint-Cuthbert, de Saint-Benoît et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (St Mary).

Diocèse d'Ottawa. — Solennité des titulaires de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Hintonburg), de Saint-Benoît-Joseph (Wendover), de Saint-Sixte et de Saint-Gabriel (Bouchette).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Solennité des titulaires de Saint-Hughes, de Saint-Vincent-Ferrier (Adamsville), de Saint-Valérien, de Saint-George et de Saint-Marc.

Diocèse de Trois-Rivières. — Solennité des titulaires de Saint-Léon, de Saint-Justin et de Saint-Sévère.

Diocèse de Sherbrooke. — Solennité des titulaires de Saint-Gabriel (Stratford), de Saint-Philémon (Stoke Centre), de Saint-Léon (Marston), de Saint-Herménégilde (Barford) et de Saint-Fortunat (Wolfstown).

Diocèse de Nicolet. — Solennité des titulaires de Saint-Célestin, de Saint-Blphège et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Diocèse de Valleyfield. — Solennité des titulaires de Saint-Anicet, de Saint-Zotique et de Saint-Clet.

J. S.

CONFIRMATIONS

Jeudi, le 18. — A 3 heures, chez les sourdes-muettes. Dimanche, le 21. — A 7 heures, à la paroisse Sainte-Anne.

BIBLIOGRAPHIE

Le Serment du roi et les catholiques, par T. Chapais, membre du Conseil législatif. Québec, imprimerie de L.-J. Demers et frère.

Voilà une brochure que nos lecteurs feront bien de se procurer. La question qui en fait l'objet est, on le sait, pleine d'actualité, et M. Chapais l'a traitée de main de maître. Il s'est astreint « à ure longue étude à travers les vieux statuts poudreux » du parlement anglais et il y a découvert des choses vraiment intéressantes, et aussi des arguments péremptoires pour l'abrogation d'une loi qui force le souverain d'Angleterre à insulter cruellement, en une circonstance des plus solennelles, douze millions de ses loyaux sujets.

Après avoir parcouru le travail si bien documenté et si fortement

raisonné de l'honorable membre du conseil législatif on ne peut que dire avec lui : « Non elle ne peut être maintenue cette déclaration « odieuse qui constitue le plus monstrueux des anachonismes, qui « reste comme un souvenir immuable d'intolérance et de tyrannie, « lorsque tout s'est transformé en Angleterre sous le souffle de la « liberté. Elle ne peut être maintenue, cette déclaration dans laquelle « le souverain de trois cents millions d'hommes, reste emprisonné, « lorsque tous ses sujets ont été libérés de son humiliante servitude. »

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 mars 1901.

L n'est un secret pour personne que les loges maçonniques, s'unissant dans une action commune, ont décrété la guerre aux religieux, comme le meilleur moyen de détruire le règne de Jésus-Christ dans les âmes. Cette guerre, pour être efficace, devait être universelle, et de fait nous voyons que dans trois nations latines, elle marche avec une action parallèle, différenciée seulement par le caractère des peuples et les besoins de la politique.

- En Portugal, le roi Charles I, après avoir déclaré qu'il ne toucherait pas aux instituts réguliers, a décrété la suppression des ordres contemplatifs. C'est le Josephisme qui ressuscite; prier Dieu, penser uniquement au salut de son âme est, d'après ce concept de la civilisation, une œuvre inutile sinon dangereuse. On la supprime. Le roi consent à laisser vivre encore les autres instituts dont il peut mesurer les effets, mais il annonce qu'il ne veut pas qu'un Portugais puisse faire à son Dieu les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance. Seul le vœu d'obéissance à la loge est permis; bientôt il deviendra obligatoire.
- La persécution espagnole revêt plutôt un caractère fiscal. L'Eglise espagnole avait un certain nombre de privilèges, et le gouvernement voudrait les lui enlever. C'est le commencement, mais ce
 n'est pas le but que se propose M. Sagasta, instrument docile des
 loges qui ont réussi à le briser au pouvoir.
 - M. Sagasta est le chef des libéraux, ainsi nommés probablement

parcequ'ils ne veulent point la liberté pour les autres, et le Souverain pontife qui vient d'écrire une importante lettre au Cardinal archevêque de Westminster y condamne de nouveau le libéralisme qui a fait tant de mal à l'Eglise et a empêché tant de bien.

- On a publié dans plusieurs journaux d'Italie, et la nouvelle fait maintenant le tour des journaux étrangers, un supplément à la liste arrêtée des cardinaux qui seront créés au prochain consistoire. Parmi ces nouvelles créations, la première était celle du général des Jésuites, comme protestation contre les attaques que subit en ce moment la Compagnie de Jésus. Il faut avouer que ce ne serait point banal et que cette création aurait un grand retentissement. Mais les journaux catholiques qui ont publié cette nouvelle ont été trompés par un habile faussaire qui, obéissant à je ne sais quel motif, a voulu mystifier une partie de la presse catholique. Il avait envoyé sa liste en y joignant une carte de cardinal, ou en l'enfermant dans une enveloppe timbrée aux armes d'un prince de l'Eglise. Tous les journaux cependant ne s'y sont pas laissé prendre et l'un d'eux a tout de suite flairé le canard. Et en effet, le faussaire était allé trop loin. Il n'y aura avec la prochaine promotion, que trois chapeaux vacants et il avait attribué quatre, c'est-à-dire un de plus que ne comporte le nombre de ceux qui, de par la constitution de Sixte V, composent le Sacré-Collège.
- Il n'y a point en ce moment de nouvelles à l'horizon religieux. Les stations et les différentes fêtes musicales, qui par une contradiction assez étrange, se donnent à Rome précisément en temps de carême, remplissent les journées. Ces auditions sont assez fréquentées par les ecclésiastiques et les prélats qui y trouvent une occasion de se familiariser avec les maîtres de l'art. On sait que tout italien est à moitié musicien, et c'est ce qui explique la vogue de ces concerts. Les plus courus, parcequ'ils sont plus réguliers, sont les séances de l'académie des Arcades où il y a chaque soir une conférence dont les sujets sont très variés. Très souvent la conférence s'égaye par de la bonne musique, soit jouée, soit chantée et Mgr Bartolini, directeur de cette Académie a su ainsi mêler, suivant le dicton antique, l'utile à l'agréable.
- Le gouvernement italien déclare qu'il se prépare à présenter aux Chambres italiennes une loi sur le divorce ; mais comme il est fort

peu solide, que dans les divers scrutins qui ont eu lieu jusqu'à aujourd'hui il a eu contre lui la majorité, il n'est pas du tout certain qu'il puisse donner un corps à cette résolution. La question est plus grave au municipe de Rome. Les catholiques ont fait, en attaquant le prince Colonna, qui avait manqué gravement au pacte qui l'avait porté au Capitole comme maire, la concentration des opposants, les gris, catholiques mêlés d'anarchisme, les blancs, monarchistes italianissimes, et les rouges qui sont les radicaux républicains et socialistes. Les assesseurs catholiques, qui ont donné leur démission, seront remplacés par des assesseurs libéraux, ce qui annullera pratiquement l'influence prise par les catholiques.

DON ALESSANDRO.

POUR CRUX QUI YONT MOURIR

UR le bateau qui me transporta pour la première fois en Amérique, j'avais pour voisin de cabine un vieux religieux naufragé de la Bourgogne. Un soir, sur le pont, il me raconta le drame où il faillit périr, abandonné sur une épave, à la merci des flots.

Ce fut horrible l'instant suprême où le commandant du navire annonça que tout était fini et qu'il fallait se préparer à mourir. Des Pères Dominicains, providentiellement à bord, donnèrent l'absolution générale au milieu des pleurs et des hurlements, puis le vaisseau tournoyant sur lui-même s'engouffra dans l'abîme.

Cette scène me revient parfois à mon souvenir, lorsque avant de monter à l'autel ma pensée se porte sur les âmes perdues et esseulées de ceux qui vont mourir pendant la journée, dans l'oubli ou la haine de Dieu.

J'ai froid au cœur quand je pense à leur sort. Des milliers de pauvres pécheurs, nos frères en Jésus, meurent chaque jour, et il en est beaucoup pour qui les abords du tombeau ne sont parfumés d'aucune prière et qui décident de leur sort éternel sans en avoir conscience.

S'il avait été en notre pouvoir de sauver les victimes du fléau humain dont je parlais tout à l'heure, nous n'aurions pas bronché, au risque de notre vie, nous nous serions élancés à leur secours.

Pourquoi oublier, pourquoi, refuser de porter assistance aux âmes naufragées, menacées de s'engloutir dans

l'enfer? A tout instant, il est des âmes qui vont comparaître devant la barre du Juge Souverain, pourquoi ne pas prier pour ces âmes à l'agonie?

Dieu me garde de désapprouver un tant soit peu la dé-

votion pour les âmes du Purgatoire.

Je sais trop comme elle est féconde et forte. Mais je trouve que le sort de ces âmes endormies dans le baiser de Dieu est moins digne de pitié que celui des agonisants de l'heure actuelle, en train de sombrer dans le naufrage.

L'âme du Purgatoire est sûre de son salut, sa cause est gagnéee, c'est uue affaire de temps, de siècles peut-être, mais qu'est-ce que cela dans les balances de l'éternité?

L'âme de celui qui va mourir court au contraire des risques infinis de se perdre, elle a un pied dans l'abîme, une lutte suprême commence, et dans quelques minutes tout sera décidé. Le condamné à mort aura payé sa dette et l'horrible tragédie sera jouée sans rémission.

Pourquoi ne pas prier davantage pour ceux qui vont

mourir ?

Nous qui, appuyés sur les paroles de la Vérité éternelle, savons combien la prière est le levier du monde des âmes, ne pourrions-nous pas diriger dans ce sens nos paroles de demande à Marie?

Car naturellement c'est Elle, la Sainte Vierge, la Reine très pure, qui doit être notre avocate et notre soutien.

"Les cœurs purs sont seuls capables de pitié" a dit le Père Gratry, et Marie a dans sa pureté quasi infinie des trésors de compassion immense.

N'est-elle pas la mère de Celui qui a dit : Pardonnez-leur,

ils ne savent ce qu'ils font.

Oui, c'est Marie qui serait notre Patronne. Nous lui dirions: Reine de miséricorde, priez pour ceux qui vont mourir. Et cette Divine Secoureuse accorderait la dernière grâce et le dernier pardon, à ces âmes tombées dans le péché par bonté criminelle parfois.

"Comme la première grâce de la justification n'est méritée par aucune œuvre précédente, la dernière grâce également ne se donne pas au mérite, dit Suarez, elle se

donne par la prière. "

Devant ces grâces perdues, n'avons-nous pas un examen de conscience à faire? Ne pourrions-nous prier un peu plus pour ceux qui vont mourir?

L'ABBÉ LELEU.

LE SERMENT DU ROI

OIIS sommes heureux de pouvoir porter aujourd'hui à la connaissance de nos lecteurs, la magnifique lettre adressée par tous les archevêques et évêques du Canada à Son Eminence le cardinal Vaughan, au sujet du Serment du Roi. Ce document, joint au vote des députés de la chambre fédérale ne saurait manquer d'avoir un grand effet en Angleterre. Il est la noble et fidèle expression des sentiments et des désirs de tous les catholiques du Dominion, et ce qu'il demande n'est que justice. Nous pouvons espérer que justice sera bientôt rendue.

A Son Eminence Illme et Révme,

Le cardinal H. Vaughan,

H. Vaughan, VM

Archevê lue de Westminster.

Eminentissime Seigneur,

1

Après avoir pris connaissance de la lettre circulaire récemment adressée par Votre Eminence à son clergé touchant la déclaration et le serment qu'une législation inique met encore dans la bouche du Roi d'Angleterre lors de son accession au trône, les archevêques et les évêques de la Puissance du Canada sont heureux d'offrir à Votre Eminence, avec leurs félicitations empressées, l'expression unanime de leur pleine et entière a l'ésion à cette énergique protestation.

Ce reste d'intolérance religieuse pè e trop lourdement sur la conscience catholique pour que tous ceux des loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, qui ont le bonneur d'appartenir à l'Eglise Romaine, n'en ressentent pas vivement l'injure et ne se croient pas justifiables de chercher par tous les moyens légitimes à faire disparaître pour jamais une aussi indigne déclaration.

Grand nombre de protestants eux-mêmes, animés d'un esprit de justice, qui nous réjouit et qui les honore, pensent que le temps est

venu d'effacer des Statuts de l'Empire ce souvenir néfaste des discordes et des haines ; ils jugent l'heure opportune pour donner aux douze millions de catholiques, sur lesquels règne Sa Majesté Edouard VII, ce gage précieux et depuis longtemps désiré de paix et de liberté religieuse. C'est ainsi qu'il y a quelques jours nos hommes politiques canadiens, réunis en session parlementaire à Ottawa, demandalent, sans distinction de croyances ou de partis et par un vote à peu près unanime, l'abrogation de la loi dont nous réclamons nousmêmes si instamment la disparition, et en cela, nous le savons, ils ne faisaient que réfléter le sentiment général du pays.

En faisant la présente démarche, Eminence, et en portant pour ainsi dire, par votre entremise, jusqu'au pied du trône d'Angleterre, l'expression respectueuse de nos légitimes griefs, nous n'avons nullement la pensée de soulever une controverse religieuse qui puisse altérer la paix de l'Empire. C'est, au contraire, l'amour même de cette paix, d'une paix solide et durable, d'une paix fondée sur la justice qui inspire nos réclamations.

Cette justice tardive, l'Angleterre, Eminence, nous la doit.

Elle la doit à une religion dont les apôtres cou rent le monde et qui a pour Chef et Pontife Léon XIII, c'est-à-dire, de l'aveu même de nos frères séparés, l'un des esprits les plus élevés, les plus nobles, les plus clairvoyants, les plus ouverts aux grandes œuvres sociales, les plus sagement progressifs que l'humanité ait encore produits. Elle la doit aux catholiques de plus en plus nombreux, répandus sur toute la surface de l'Empire, qui n'ont jamais marchandé leur loyauté à la Couronne, et qui ont bien ce nous semble, le droit d'exiger en retour que cette Couronne elle-même, dans la personne du Souverain, respecte leurs croyances les plus vénérés et les plus chères.

Elle la doit aux hommes illustres qui, par une série de sages mesures, ont modifié son Droit public, et qui n'ont pas cru faire acte de perturbateurs de l'ordre et de mauvais citoyens en décrétant pour les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, l'abolition d'une déclaration qu'on considérait comme souverainement injuste et vexatoire — déclaration que, malgré tout, le Souverain est encore obligé de faire.

Elle la doit à son titre de nation chrétienne et généreuse, de puissance civilisatrice où fleurissent la liberté, l'équité, la tolérance, où les préjugés vieillis ont fait place au respect du droit, où la conscience rassurée conserve intacte son inviolabilité sous l'égide même des lois. C'est donc, Eminence, l'intérêt bien compris de l'Angleterre, le souci de son nom et de sa gloire, en même temps que le zèle des choses de Dieu qui nous poussent à réclamer ce que tant de voix émus sollicitent de son gouvernement, et, nous osons croire que le règne d'Edouard VII verra, dès son début, s'opérer une réforme dans la rédaction de son serment d'accession au trône, réforme qui contribuerait si puissamment à cimenter l'union, comme aussi à augmenter dans le cœur des catholiques la reconnaissance que ces derniers n'ont jamais manqué de témoigner en pareilles circonstances.

Nous prierons tous ensemble pour que Celui qui tient en sa main le cœur des princes, daigne, dans son infinie sagesse et par l'action de sa toute-puissance, modifier les vues des hommes, et amener au plus tôt la réalisation d'un vœu qui monte ardent vers le ciel, de toutes les parties du territoire britannique.

De Votre Eminence,

Les humbles et dévoués serviteurs,

† Cornelius O'Brien, archevêque d'Halifax.

† J.-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa.

† Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec.

† Adélard Langevin, O.M.I., archevêque de Saint-Boniface.

† Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Charles-Hughes Gauthier, archevêque de Kingston.

Denis O'Connor, archevêque de Toronto.

† Vital Grandin, O.M.I., évêque de Saint-Albert.

† James Rogers, évêque de Chatham.

† John Cameron, évêque d'Antigonish.

† Louis-Zéphirin Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe.

† Narcisse-Zéphirin Lorrain, évêque de Pembroke.

† Elphège Gravel, évêque de Nicolet.

Thomas-Joseph Dowling, évêque de Hamilton.

Richard-Alphonse O'Connor, évêque de Peterborough.

André-Albert Blais, évêque de Rimouski.

† James-Charles McDonald, évêque de Charlottetown.

† Alexandre MacDonald, évêque d'Alexandria.

† Michel-Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi.

+ Joseph-Médard Emard, évêque de Valleyfield.

† Paul Larocque, évêque de Sherbrooke.

† Augustin Dontenville, évêque de New-Westminster.

- + F.-Patrick McEvay, évêque de London.
- François Xavier Cloutier, évêque de Trois-Rivières.
- + Timothy Casey, évêque de Saint-Jean.
- Emile Girouard, évêque d'Ibora, vicaire apostolique d'Athabaska-McKenzie.
- † Albert Paschal, évêque de Mosynopolis, vicaire apostolique de la Saskatchewan.
- † Maxime Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de Saint-Hyacinthe.
- Emile-Joseph Legal, évêque de Pogla, coadjuteur de Saint-Albert.
- Joseph-Herman Brunault, évêque de Tubuna, coadjuteur de Nicolet.
- Thomas-F. Barry, évêque de Thuggs, coadjuteur de Chatham, Archevêché de Québec, 16 mars 1901.

LE PERE LOUIS HENNEPIN

E Père Louis Hennepin, récollet, exerça d'abord son ministère en Italie puis en France; mais épris des missions sauvages, il vint fonder en 1676, un couvent au Fort Frontenac.

k

a

(8

Si

le

M

le

811

da

M

les

ch

Sa

Il accompagna ensuite, en qualité de chapelain, l'expédition de LaSalle et atteignit, en 1678, la rivière Niagara. Descendant cette dernière en canot, il fut entraîné auprès d'une cataracte immense, terrifiante, qu'il eut l'honneur de découvrir et de contempler le premier.

Auprès de ces chutes qui semblaient s'échapper du ciel et se précipiter dans un abîme insondable pour lancer à la même hauteur ses nuages d'écume, ahurissant, ébraulant les forêts riveraines des tonnerres de son éternelle chanson, le fils de ce grand amant de la nature, qui fut Saint François d'Assise, y offrit le premier le saint sacrifice de la messe.

Quel peintre pourra jamais reconstruire ce merveilleux tableau! : la grande voix des eaux se mêle à la voix omnipotente du prêtre, la domine de ses accords d'orgue

formidables, sourds, intenses; les vapeurs que forment les masses d'eau projetées sur les récifs d'en bas montent comme des nuées d'encens et voilent à demi ce spectacle toujours agréable aux regards du Très-Haut; mais quand de ses mains consacrées, le prêtre éleva quelques instants dans les airs, la blanche Hostie qui cache un Dieu, elle domina la cataracte de toute la hauteur du ciel et illumina tout le pays de l'ouest et les nuages cristallins qui sans cesse rejaillissent des abîmes du Niagara.

Montant ensuite sur les bords supérieurs de la chute, le Père Hennepin y planta la croix. Et, debout comme sur un vaste trône d'argent, au milieu des tonnerres et des foudres du Niagara, il y promulgua la loi de grâce et prit possession de cette partie sauvage du pays au nom

du roi du ciel et du roi de France.

* *

Les forêts impénétrables et sinistres n'eurent pas de secret pour ce hardi pionnier de la croix, il s'y aventura, marqua son passage en entaillant dans l'écorce des arbres le signe de la croix et le doux nom de Jésus, christianisant, en quelque sorte, ces patriarches de la forêt qui, en deux ou trois générations, remontent au matin de la création où ils s'épanouirent, créés et bénis, sous la main de Dieu.

Au mois d'août 1679, le missionnaire se trouve à Mackinac, île du lac Huron, près du pays des Ojibways, et au mois de février 1680, il se rend au Fort Crève-Cœur, (aujourd'hui la ville de Péoria, ainsi nommée par de La-Salle parce qu'il y apprit la destruction de son vaisseau le Griffon)

De là le Père Hennepin résolut d'explorer le haut du Mississipi, poussé sans doute par la volonté du ciel qui

le destinait à être l'apôtre du Minnesota.

C'est par la rivière des Illinois qu'il atteignit le Mississipi, quand il fut rencontré par un parti de Sioux descen-

dant le grand fleuve en canot.

Il fut saisi et amené comme captif dans leur pays du Minnesota, mais on ne lui fit aucun mal. En avril 1680, les Sioux et leur captif arrivèrent près des nouvelles chutes auxquelles le Père Hennepin donna le nom de Saint-Antoine. Sur ces bords s'élevait le camp des Sioux et c'est là que pendant un an le religieux demeura et prêcha l'Evangile, c'est là aussi qu'aujourd'hui s'élève

l'opulente ville de Minneapolis, l'étoile du Nord.

Déjà les fiers Sioux écoutaient avec docilité les leçons de l'Evangile, quand DuLuth, envoyé à la recherche du missionnaire, qu'on croyait perdu, l'atteignit et le ramena de force vers le Canada. La mission fut donc abandonnée et la nation siouse ferma ses yeux aux clartés de la foi qu'avait apportée du Canada la Robe brune, et retomba dans son grossier paganisme.

Mais cependant, quelques vestiges de la prédication d'Hennepin survécurent aux générations. Ils furent recueillis, au dix-neuvième siècle, par un autre missionnaire des Sioux, aujourd'hui Mgr Ravoux, et le saint

évêque Marty, leur apôtre moderne.

Le Père Hennepin, de retour en Hollande, son pays natal, publia plusieurs livres, entre autres: une Description de la Louisiane nouvellement découverte au sud de la Nouvelle-France (Paris 1695); Nouvelle découverte d'un trèsgrand Pays situé dans l'Amérique, entre le Nouveau Mexique et la mer Glaciale. (Utrecht, 1697): et Nouveau voyage dans

un pays plus grand que l'Europe (Utrecht, 1698).

Si le zèle et l'apostolat du missionnaire parmi les Sioux de ce pays, n'ont jamais été questionnés, il n'en a pas été de même de sa véracité comme historien. Le Père Hennepin affirme d'abord avoir suivi le Mississipi jusqu'à son embouchure; mais cette prétention lui a été contestée. Il est très curieux de lire ce que de LaSalle lui-même écrit à son sujet. Le Père Gravier, jésuite missionnaire a la Louisiane en 1701, fait allusion aux Fausses histoires d'Hennepin et Charlevoix, l'historien de la Nouvelle-France ne l'a pas non plus ménagé; mais il y a place et lieu pour les historiens du Canada de discuter la question et les témoignages ci-haut. N'empêche que sa mémoire est en honneur dans le Minnesota. Les Sioux ont retenu son nom, nombre d'établissements et d'écoles, un comté de l'Etat et la plus belle avenue de Minnéapolis portent le nom à jamais honorable d'Hennepin.

EM. B. GAUVREAU,

Curé de Beardsley.

di

le

818

do

les

qu

à

jug

un

imi

poi

tier

voi san

0

con

une

Beardsley, Minn., 8 mars 1901.

CHRONIQUE DIOCESAINE

A prédication du carême de 1901, dans les principales églises de Montréal, a réuni, comme les années passées, de nombreux auditoires. Les prédicateurs, on peut le dire sans craindre un désaveu, ont rempli leur difficile mission avec un succès digne de la confiance qu'on leur avait témoignée.

Pendant les mois de février et de mars, on a pu voir défiler dans les rues de Montréal, de longues processions d'hommes. La voix seule du Souverain-Pontife les avait formées en rangs pressés. L'espérance d'obtenir l'indulgence plénière du jubilé les avait conduites d'église en

église.

1.

Le mois d'avril nous présentait un autre consolant spectacle. Une foule immense, avide d'entendre la parole des prédicateurs annoncés, inondaient les plus vastes églises. C'était une nouvelle preuve, aussi complète et aussi admirable, de sa foi pratique et de sa soumission filiale à notre sainte mère l'Église enseignante.

*

A la cathédrale, M. le chanoine Archambeault a parlé du mariage chrétien. Les deux dernières lettres pastorales publiées sur cette importante question du droit ecclésiastique expliquent assez le choix de cette partie du dogme catholique. La cause matrimoniale portée devant les tribunaux civils et récemment jugée dans un sens que l'Eglise rejette, a donné lieu, dans certains journaux, à la publication d'articles regrettables, à beaucoup de jugements erronés de personnages exerçant autour d'eux une influence plus ou moins considérable. La nécessité imposait donc de mettre en une plus vive lumière ce point capital de la doctrine catholique, le mariage chrétien, de déterminer les lois respectives des deux pouvoirs auxquels, à un titre différent, nous devons obéissance.

C'est ce que M. Archambeault a fait dans ses cinq conférences du carême. Une grande sûreté de doctrine, une clarté parfaite dans le développement des preuves, une méthode rigoureusement suivie, forment dans cet

enseignement un ensemble de qualités de premier ordre. Inutile d'y chercher l'agencement de phrases artistement ciselées. C'est la pensée qui absorbe toute l'attention du prédicateur. Et bien qu'il l'examine sous nos yeux, il laisse à dessein, ou par nécessité, dans l'ombre, quelquesuns de ses aspects, qu'il nous laisse cependant entrevoir. Il nous rend, de cette manière, un service très appréciable, il provoque notre ardeur au travail de l'étude.

* *

te

to

to

gi

en

po

an

all

la

Co

dis

ten

qu

a à cèd

ma

tièr

fon

le 1

anti

reu:

de f

àlu

ensi

Au Gésu, le Père Lalande, si justement apprécié du public de Montréal, a traité de " la foi et des vertus sociales. " Il ne s'est pas attardé aux arguments tendant à anéantir le socialisme ou le libéralisme d'outre-mer. Il n'a pas essavé de combattre un ennemi fictif, plus ou moins étranger à la vie nationale et exerçant sur elle une influence plus ou moins néfaste. Le P. Lalande est bien de son pays. Il en connaît tous les défauts, comme il en sait toutes les généreuses aspirations. Comme un véritable apôtre, il ne craint pas d'encourager les unes et de flageller les autres. Son seul désir est "d'édifier et d'instruire. " Aussi, n'hésita-t-il pas, pour répondre au désir de son auditoire, de suivre, dans le développement de ses conférences, une autre route que celle qu'il s'était d'abord tracée. Ses discours sur "la foi et la justice," sur "la foi et l'éducation," ont produit une profonde impression. Ils lui ont permis de traiter les questions les plus importantes et de combattre un mal trop répandu, l'injustice. Nous espérons que le sujet sera repris et développé.

Mgr Rozier, prédicateur d'un certain renom en France, a occupé la chaire de Notre-Dame pendant le dernier carême. Son auditoire très nombreux dès la première conférence, ne lui a pas faussé compagnie. C'est dire que le prédicateur a fait droit à la renommée qui l'avait précédé dans notre ville.

Mgr Rozier a adopté dans son carême, le genre homélique qui offre d'ordinaire le plus de ressources. Un commentaire sur l'entrevue de Jésus avec la Samaritaine au puits de Jacob, et quelques scènes de la vie du Sauveur en Galilée, ont fait l'objet des conférences régulières du dimanche.

La retraite des hommes a été suivie avec un intérêt

toujours croissant.

Le succès du prédicateur qui vient de nous quitter est un des plus beaux que l'on puisse désirer, s'il est permis de l'apprécier uniquement par l'enthousiasme qu'il a soulevé.

Dans son commentaire sur l'évangile, Mgr Rozier met en jeu toutes les ressources d'un esprit cultivé s'élevant quelquefois à de magnifiques vues d'ensemble. C'est que les scènes qu'il décrit il les a vues, il les a vécues pour ainsi dire. Il a rapporté de ses courses en Orient, les émotions poétiques d'un voyageur religieux sur la terre sanctifiée par le passage du Maître. Il a tout vu, tout observé avec la scrupuleuse exactitude de l'historien sans toutefois rester étranger aux inspirations des grandioses spectacles de la vie orientale.

Volontiers il évoque des souvenirs personnels qui entrent de plein pied dans le plan de ses homélies et en

poursuivent l'intérêt.

Dans sa prédication, on retrouve les préoccupations des auteurs les plus récents de la vie de Jésus-Christ, qui ont allié la science des faits et de la topographie à l'amour de la vérité de l'Evangile et de ses conséquences pratiques. Comme eux, il tente de reconstituer, avec ses caractères distinctifs, un monde disparu depuis la destruction du

temple de Jérusalem.

3

8

30

11

16

u.

De là à l'emploi fréquent du genre descriptif, il n'y a qu'un pas. Le prédicateur le franchit volontiers. Mais il a à son aide une langue facile, élégante et noble. Il procède à la manière des orateurs avec une grande hardiesse, ne reculant ni devant le réalisme de certaines scènes, en matière de composition, ni devant le néologisme, en matière d'expression. Il choisit de préférence les mots qui font figure; il ne refuse pas à sa poétique imagination le plaisir de s'arrêter à certains détails auxquels tout antre ne prêteraît qu'une attention passagère. Il est heureux que la gerbe qu'il va glaner dans le champ du père de famille, porte aussi quelques fleurs. C'est sa méthode à lui de grouper un auditoire nombreux pour l'instruire ensuite et lui faire du bien.

Une nouvelle lampe vient d'être installée dans le sanctuaire de l'église Saint-Patrice. C'est une œuvre d'art unique en son genre à Montréal. Une courte description empruntée au *True Witness* nous donnera une idée de ce travail artistique.

Cette lampe mesure 22 pieds en hauteur sur 5 en largeur. Son poids est de 1,800 livres. Le métal employé à sa construction est le bronze doré, dont l'ornementation a

été particulièrement soignée.

Sur la couronne de la partie centrale reposent six statues hautes de six pieds et représentant des anges portant des écussons. Plus bas se trouve la lampe qui doit brûler nuit et jour devant le Saint Sacrement. Elle supporte une croix celtique en verre découpé et d'un travail précieux. Le mécanisme qui sert à baisser ou à remonter cette énorme masse consiste en une espèce de fléau d'une grande précision. Plusieurs lampes électriques ont déjà été placées à différents endroits de la couronne. de la partie inférieure et de la croix. La lampe a été allumée pour la première fois le jour de Pâques. L'œuvre complète coûte, dit-on, 1,800 piastres.

Apostolat de la Priere

Intention générale pour le mois d'avril 1901 Approuvée et bénie par Léon XIII

La préservation des jeunes gens

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT CE MOIS

IVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrages de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour la préservation des jeunes gens.

Résolution apostolique : Prier et faire prier à cette intention.